

LIGUE D'ATHLÉTISME RÉGIONALE DU GRAND EST

ATHLÉTISME



CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE 2023/2024 du GRAND-EST

Synthèse de la Circulaire Administrative Fédérale 2023/2024)

A NOTER les points modifiés dans la Circulaire

Préambule :

(!) Les dispositions relatives à l'obligation de délivrance d'un certificat médical pour l'obtention d'une licence pour les personnes majeures seront modifiées ultérieurement pour une application au plus tard dès le 1er septembre 2023..

Pour la pré saisie les mesures médicales en cours ne sont pas modifiées pour les licenciés majeurs, en revanche au **01 septembre 2023**. Il y aura l'introduction d'un **Parcours Prévention Santé** dont les informations seront données courant août. La notion **Certificat Médical** restera pour les non licenciés pour le Running.

Remarque préliminaire : il est rappelé aux Clubs qu'ils doivent se rapprocher de la Ligue dont ils dépendent pour toute modification concernant leur Club, notamment les changements de nom, la mise à jour de leurs statuts, les radiations, les reconnaissances de Clubs associés et les reprises d'autonomie.

1.1. AFFILIATION DES CLUBS

1.1.2 Ce dossier doit comporter les pièces suivantes

- le formulaire de renseignements généraux, précisant :
 - La souscription au **Code d'éthique et de déontologie de la FFA**

1.2- RÉAFFILIATION DES CLUBS

1.2.1 Après le **31 août 2023**, fin de la saison administrative **2022-23**, tous les Clubs figureront sur le SI-FFA en statut « À affilier ».

Un Club souhaitant renouveler son affiliation auprès de la FFA doit manifester son intention de procéder à ce renouvellement d'affiliation en cliquant dans le SI-FFA sur « Affiliation Réaffiliation », et ce, jusqu'au **30 septembre 2023** inclus.

Dans le cas contraire, les licenciés du Club pourront muter gratuitement pour le Club de leur choix à compter **de la radiation effective du Club par la CSR nationale** sans, le cas échéant, de compensation financière.

Lors de sa première réunion d'octobre 2023, la CSR nationale prononcera la radiation de tout Club qui n'aura pas réalisé la démarche de réaffiliation **avant le 30 septembre 2023 inclus**. **La date effective de la radiation est la date de notification de la décision de la CSR nationale par courrier électronique avec accusé de réception.**

Note : Attention, un Club non réaffilié ne peut pas être représenté et prendre part au vote lors des Assemblées générales de la Fédération **ou de ses structures déconcentrées** quand bien même ces Assemblées générales se dérouleraient avant le 1^{er} octobre.

1.2.3 Le Club doit mettre à jour tous les renseignements suivants :

- les coordonnées du siège du Club, l'adresse électronique du Club ;
- le numéro d'identification de l'association au Répertoire national des associations ;**
- le cas échéant, le numéro SIRET ;**

1.2.4 Le début de la saison administrative est fixé au 1^{er} septembre 2023. À compter de l'ouverture du SI- FFA, le Club devra entre autre :

- o **souscrire au contrat d'engagement républicain;**
- **Souscrire au Code d'éthique et de déontologie de la FFA**

1.6 COTISATION DES CLUBS

La cotisation annuelle fédérale des Clubs pour la saison 2023-24 est de **140 €**.

Des cotisations supplémentaires pourront être perçues par **chacune des structures déconcentrées de la FFA** dès lors qu'elles auront fait l'objet d'un vote lors de l'Assemblée générale **au sein** de la structure déconcentrée **concernée** avant le début de la saison

1.7 ENTENTES

Rappel : les Clubs référents et les Clubs associés sont affiliés à la FFA avec les mêmes droits et devoirs.

La date limite de dépôt des dossiers à la FFA pour le rattachement de Clubs en tant que Clubs associés ou pour les reprises d'autonomie des Clubs associés est fixée **au 15 juin 2023** pour une prise d'effet au 1^{er} septembre 2023.

En revanche, pour une association qui se créerait dans le but de devenir Club associé d'un Club référent, l'affiliation en tant que Club associé est possible sans contrainte de date.

La procédure de mise en place et de reconnaissance des Ententes est définie à l'article 1.4 des Règlements Généraux. Du fait des nombreuses questions sur ce type de regroupement de Clubs, vous trouverez ci- dessous quelques rappels des dispositions essentielles sur ce sujet :

- Une Entente est constituée d'un Club référent et d'un ou plusieurs Clubs associés régulièrement affiliés à la FFA ;
- Une Entente porte le nom du Club référent ;
- Les associations qui souhaitent se regrouper sous la forme d'une Entente, et qui créent ensemble une nouvelle association (le Club référent) doivent transmettre un dossier complet d'affiliation ;
- Le Club référent et ses Clubs associés doivent être situés sur le territoire d'un même Comité (sauf dérogation accordée par le Bureau Fédéral) ;
- Le Club référent doit fournir lors du dépôt du dossier, des statuts intégrant la

création en son sein de Clubs associés et une lettre d'accord de chaque Club associé ;

- Lors des compétitions individuelles, les Comités, les Ligues et la FFA feront suivre la dénomination officielle de l'Entente du nom du Club associé le composant ;
- Les athlètes d'un Club référent et de ses Clubs associés porteront tous le même maillot. La mention du Club associé pourra apparaître sans qu'elle ne soit supérieure à celle du Club référent ;
- Les Clubs associés ne peuvent participer en tant que tels à un Championnat par équipes ou à un Championnat individuel comportant un classement par équipes.

1.8 FUSIONS

Le dossier de fusion doit parvenir à la FFA avant le **15 juin 2023** pour que la date d'effet de la fusion soit le **1^{er} septembre 2023**. La fusion est reconnue par la CSR nationale.

TITRE 2 : LICENCES

2.1 GÉNÉRALITÉS

Le coût de la licence pour la saison 2023-24 est de **36 €**.

2.1.1 Validité de la licence

A la suite de la saisie des informations relatives au licencié dans le SI-FFA par le Club conformément aux Règlements généraux et à la présente circulaire, la licence sera valablement délivrée lorsque, invité par courrier électronique, le licencié aura :

- Pris connaissance des conditions d'assurance,
- Indiqué sa discipline athlétique principale,
- Attesté qu'il a pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie de la FFA
- Renseigné les conditions d'utilisation de ses données personnelles par la FFA.

La date de validité de la licence est celle du jour où le licencié a accompli l'ensemble de ces formalités. A défaut, la licence est considérée comme invalide, toute participation aux activités compétitives ou non, organisées ou autorisées par la FFA ou l'une de ses structures (déconcentrées et Clubs), est contraire à l'article 11.2 des Statuts de la FFA.

2.5 TYPES DE LICENCES ET CATÉGORIES D'ÂGES

Selon les Règlements Généraux, les types de licences et les catégories d'âges sont les suivants (le changement de catégorie intervient au **1^{er} septembre 2023**) :

2.7 LICENCE DÉMATÉRIALISÉE

Depuis la saison administrative 2013-14, la FFA procède à l'édition dématérialisée de la licence.

Désormais, chaque licencié procède aux dernières formalités administratives (notamment celles indiquées à l'article 2.1.4 ci-dessus) et reçoit sa licence par voie électronique.

C'est pourquoi il est **obligatoire** que l'ensemble des personnes souhaitant souscrire **une licence fournisse une adresse de courrier électronique personnelle et fiable**. Pour les **personnes mineures**, l'**adresse de courrier**

électronique du ou des titulaires de l'autorité parentale est nécessaire (attention de bien prendre les informations à la prise de licence).

TITRE 4 : PROCEDURE DE CHANGEMENT DE CLUB

La procédure de mutation ne s'applique pas aux licenciés relevant des catégories U7 à U12. Ces licenciés peuvent librement changer de Club au cours de **la saison**. Le nouveau Club appliquera la procédure de changement de Club dans le SI-FFA spécifique à ces catégories, et celle-ci sera libre et gratuite.

4.1 PÉRIODE DE MUTATION

La période de mutation **est libre entre le 1^{er} septembre 2023 et le 31 août 2024**. Une seule mutation pour la saison administrative est autorisée.

Pour les athlètes professionnels, la période de mutation court du 1^{er} au 31 janvier 2024.

4.5 COMPENSATION FINANCIÈRE

Le montant de la compensation financière est calculé en fonction **du meilleur niveau de classement que le licencié aura apporté au club quitté lors de la saison en cours ou au cours de la saison précédente**. Ce montant est automatiquement renseigné dans le formulaire de demande de mutation.

Dans le cas de licenciés reprenant la compétition après avoir été sanctionnés par une instance disciplinaire, le montant de la compensation financière est calculé sur la base de son classement **au 31 août précédant la date de début de sa sanction**.

POINTS POUR LE GRAND-EST

Cette circulaire vous présente certains points fondamentaux de la Circulaire Administrative fédérale ainsi que des points spécifiques liés à notre Ligue GRAND-EST.

Vous trouverez des éléments complémentaires dans la Circulaire Administrative fédérale que vous avez reçue par courrier électronique et que vous pouvez retrouver sur le site de la FFA (www.athle.fr) (onglet « LA FEDERATION » puis menu de gauche « Textes Officiels »).

En cas de problème, je suis à votre disposition pour tenter de le résoudre :

Hervé DESMOULINS 1, Rue du Parc 57290 SEREMANGE-ERZANGE
06 80 05 77 56 Email : hervé.cdathle57@gmail.com

DATES DE FERMETURE ET DE REOUVERTURE DU SI-FFA

L'accès à SI-FFA fermera le 28 août 2023 à 22 heures pour rouvrir le 1er septembre 2023 à 10 heures.

B- COUT DES LICENCES 2023-2024 (du 01/09/2023 au 31/08/2024)

Les licences créées ou renouvelées à compter du 1^{er} septembre 2023 seront valables jusqu'au 31/08/2023 et le tarif appliqué correspondra au tarif 2023/2024 de la catégorie d'âge au jour de la prise de licence (**changement de catégorie d'âge au 01/09/2023**).

Ces licences peuvent être pré-saisies à partir du 15/06/2023 (saisies définitives)

Si vous licenciez jusqu'au 31/08/2023 en dehors de la pré-saisie les coûts sont différents.

	Type de licence et pour chaque département la part de cotisation et le coût total						Ré-affiliation
	COMP	ENTREP	DECO	LOIS RUN	LOIS SANT	ENCAD	
	U14-MA	U14-MA	U7-U12	U18-MA	U18-MA	U16-MA	
8	11	11	11	11	11	5	0
	79	53	79	53	53	51	
- 10	6	0	6	5	5	0	50
	74	42	74	47	47	46	
51	4	1	2	2	2	0	0
	72	43	70	44	44	46	
52	3	0	3	4	3	2	0
	71	42	71	46	45	48	
54	8	8	8	8	8	8	100
	76	50	76	50	50	54	
55	2	2	2	2	2	2	2
	70	44	70	44	44	48	
57	22	0	16	8	8	18	0
	90	42	84	50	50	64	
67	12	5	12	5	5	12	0
	80	47	80	47	47	58	
68	12	12	12	12	12	12	0
	80	54	80	54	54	58	
88	7	7	7	7	6	7	0
	75	49	75	49	48	53	
FFA licence	36	36	36	36	36	36	140
LARGE cotisation	32	6	32	6	6	10	50

Ré-affiliation : pour le CD 54 : 100€ (**dont 50% remboursé si présence à l'Assemblée Générale**), le CDA 10 : 50€ et pour le CDA 55 : 2€

PAIEMENTS

- Privilégier le paiement par virement (voir coordonnées bancaires sur site LARGE)
- A défaut par chèque transmis à l'adresse suivante, en notant au dos du

chèque,

« **Approvisionnement licence et le n° du club** » à créditer

L. A. R. G. E. Maison des Sports
Rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

- Par virement sur le compte de la LARGE en ajoutant : « avec ordre de virement à :

compta@athlelarge.fr »

 CAISSE D'ÉPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE			
Cadre réservé au destinataire du relevé			
Identification du compte pour une utilisation nationale			
15135	00180	08101409280	50
<i>clé tabl'</i>	<i>clé guichet</i>	<i>nlcompte</i>	<i>clé rive</i>
Domiciliation		BIC	
CE LCA		CEPAFRPP513	
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)			
FR76	1513	5001	8008 1014 0928 050
Intitulé du compte			
LIGUE ATHLETISME REGIONALE GRAND SECONDAIRE LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE MAISON DES SPORTS RUE JEAN MOULIN 54510 TOMBLAINE AG. ECO SOCIALE REIMS			
			0051391

C- SAISIE ANTICIPEE DES LICENCES

Elle concerne aussi bien la création que le renouvellement simple de licences. (**pas de mutation, ni de changement de club associé**).

Le module de saisie anticipée de la licence permet aux Clubs de préparer l'affiliation du Club avant la saisie des licences.

A compter du 15 juin 2023 les Clubs auront la possibilité d'effectuer leur ré-affiliation et une saisie anticipée des Licences.

Toute saisie de Licence, y compris de manière anticipée, est définitive.

Les Licences saisies de manière anticipée seront automatiquement délivrées dès le 1er septembre.

Le club devra au préalable :

- **avoir choisi son assurance en responsabilité civile.**
- **avoir crédité son compte d'une somme suffisante pour payer les cotisations fédérale (140 €), régionale (50 €) et éventuellement départementale ainsi que le coût des licences à saisir.**
- **avoir effectué une saisie anticipée des licences des titulaires des postes obligatoires.**
- **s'assurer, pour les licenciés mineurs, quel que soit le type de licence, que le titulaire de l'autorité parentale atteste avoir rempli, avec son enfant, le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur prévu par le Code du Sport (ou, à défaut, que le licencié mineur ait fourni un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'Athlétisme datant de moins de six mois au moment de la prise de licence sur le SI-FFA)**

Le certificat médical utilisé pour la prise de licence devra être daté **de moins de 6 mois**

au moment de la pré-saisie.

Il ne peut pas être utilisé plus de 3 fois pour les majeurs.

Ces pré-licences ne bénéficieront pas d'une couverture assurance et ne permettront pas de participer à des compétitions officielles. Elles prennent effet à compter du 01/09/2023 **dans la mesure où le Club est réaffilié.**

Nota :

Ce point sera modifié au 01 septembre 2023

D- RENOUELEMENT DE L'AFFILIATION

- Un Club souhaitant renouveler son affiliation auprès de la FFA doit manifester son intention de procéder à ce renouvellement d'affiliation en cliquant dans le SI – FFA dans le champ prévu à cet effet, et ce, **avant le 30 septembre 2023.** **Après le 01 octobre le Club sera considéré comme radié et devra refaire une demande comme l'affiliation d'un Club avec une pénalité de 140€.**
- Le Club doit avoir un compte SI-FFA créditeur supérieur au montant **des cotisations annuelles soit 190.00 euros** (comprenant la cotisation fédérale et celle de la Ligue), et **des 5 premières licences.** Ce montant sera débité sur son compte Club lors la manifestation de son souhait de renouveler son affiliation.
- Les trois titulaires des postes **obligatoires** du Club doivent être licenciés en priorité dans un club (**Président, Secrétaire Général et Trésorier Général**).
- Le club doit comporter au **minimum 5 licenciés.**
- Ces ré-affiliations doivent intervenir au plus tard le **30 septembre 2023.**
Dans le cas contraire, les licenciés du club pourront muter gratuitement à compter du 01/10/2023 jusqu'à la date de ré-affiliation éventuelle du club.
- Le Club sera considéré comme valablement réaffilié, une fois toutes ces obligations remplies.

E-ADHESION : DOCUMENTS A EXIGER

- **Une pièce d'identité.**
- **Un formulaire d'adhésion intégralement renseigné, daté et signé.**
- **Soit un certificat médical** (à l'exclusion de la licence Encadrement) datant de **moins de 6 mois** au moment de la prise licence sur SI-FFA
 - **de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou du sport en compétition pour les licenciés majeurs Athlé Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprises**
 - **ou de non contre-indication à la pratique du sport pour les licences Athlé Santé.**
- **Soit une attestation du licencié déclarant avoir rempli le questionnaire de santé prévu par le Code du Sport.**
- **Soit pour les mineurs avoir rempli le questionnaire de Santé QS Sport (en annexe) (ou, à défaut, que le licencié mineur ait fourni un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de**

l'Athlétisme datant de moins de six mois au moment de la prise de licence sur le SI-FFA).

Nota :

Ce point sera modifié au 01 septembre 2023

F- LICENCE DEMATERIALISEE

Chaque licencié reçoit désormais sa Licence par voie électronique. C'est pourquoi il est obligatoire que l'ensemble des personnes souhaitant souscrire une Licence fournisse une adresse courriel, personnelle, fiable. Pour les personnes mineures, l'adresse courrier du ou des titulaires de l'autorité parentale est nécessaire.

A la suite de la saisie des informations relatives au Licencié dans le SI-FFA par le Club, le Licencié recevra un courrier électronique l'invitant à prendre connaissance des conditions d'assurance, à indiquer sa discipline athlétique principale et à renseigner les conditions d'utilisations de ses données personnelles par la FFA. Tant que ces informations ne sont pas renseignées par le licencié, **sa licence ne pourra pas être valablement délivrée mais sera valide.**

G- VALIDITE DES LICENCES

La saison administrative 2023/2024 durera du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024. Selon les Règlements Généraux, les types de licences et les catégories d'âges sont les suivants (le changement de catégorie intervient au **1^{er} septembre 2023**) :

Catégories	Code	Années de naissance	Athlé Compétition	Athlé Entreprise	Athlé Découverte	Athlé Running	Athlé Santé	Athlé Encadrement
U7	BB	2018 et après	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
U10	EA	2015 à 2017	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
U12	PO	2013 – 2014	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
U14	BE	2011 – 2012	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
U16	MI	2009 – 2010	OUI	OUI	NON	NON	NON	OUI
U18	CA	2007– 2008	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
U20	JU	2005– 2006	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
U23	ES	2002 à 2004	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Seniors	SE	1990 à 2001	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Masters	MA	1989 et avant	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI

N.B : en cas de demande de transformation d'une licence vers tout autre type de licence en cours de saison, avec ou sans procédure de mutation prendre contact avec la CSR LARGE.

LICENCES, TITRE DE PARTICIPATION ET TYPES DE COMPETITIONS

Types de licences	Catégories	Types de Manifestations
Athlé Compétition	U14 Benjamins à Masters	Tous types de compétitions
Athlé Entreprise	U14 Benjamins à Masters	Toutes compétitions et Championnats de Sport entreprise
Athlé Découverte	U7 Baby-Athlé	Aucune compétition, uniquement des épreuves d'animation Pass'Aventure
	U10 Éveil Athlétique	Pratique compétitive par équipes uniquement au format Kid'Athlé et Kid'Cross)
	U12 Poussins	Pratiques compétitives individuelles et par équipes évolutives au cours de la saison
Athlé Running	U18 Cadets à Masters	Toutes compétitions running hors championnats et épreuves d'animations sur piste
Athlé Santé	U18 Cadets à Masters	Aucune compétition, uniquement des épreuves d'animation
Athlé Encadrement	U16 Minimes à Masters	Aucune compétition, ni animation
Titre de participation	U18 Cadets à Masters	Toutes compétitions running hors championnats
Non licenciés		Toutes compétitions running hors championnats sous réserve de la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'Athlétisme en compétition

H- ETRANGERS

La procédure de création ou de renouvellement d'une licence sera la même pour les ressortissants étrangers que pour les Français.

Cependant, si l'athlète étranger a réalisé une performance de niveau IA ou IB dans les 365 jours précédant la demande de licence, les clubs doivent en informer au préalable la FFA afin que celle-ci puisse formuler une demande d'autorisation auprès de la Fédération du pays dont l'athlète est originaire.

En cas de changement de nationalité, adresser à la Ligue une demande de modification **Accompagnée d'un justificatif.**

I- ADHESION : DOCUMENTS A EXIGER

Une pièce d'identité.

Un formulaire d'adhésion intégralement renseigné, daté et signé.

Soit un certificat médical (à l'exclusion de la licence Encadrement) datant de moins de 6 mois au moment de la prise licence sur SI-FFA de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou du sport en compétition pour les licenciés majeurs Athlé Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprises, en cours

de validité ou de non-contre-indication à la pratique du sport pour les licences Athlé Santé. Soit une attestation du licencié déclarant avoir rempli le questionnaire de santé prévu par le Code du Sport. Pour les licenciés mineurs un questionnaire de Santé QS Sports (A défaut un certificat médical)

Nota :

Ce point sera modifié au 01 septembre 2023

PROCEDURE DE MUTATION

Les dossiers doivent être envoyés à Hervé Desmoulins **de façon dématérialisée** pour faciliter le traitement et répondre aux questions.

Période de mutation normale : du 1er septembre 2023 au 30 août 2024.

Une seule mutation est possible par saison administrative.

Note : Le module de gestion du SI-FFA n'est pas un simulateur dont la fonction est de calculer le coût éventuel d'une mutation d'un athlète.

L'utilisation du formulaire de demande de mutation à mauvais escient peut entraîner des conséquences dommageables, notamment pour l'athlète concerné.

La validation du formulaire de demande de mutation sur le SI-FFA engage son auteur.

1- PROCESSUS DE LA DEMANDE DE MUTATION

Le licencié demandeur sollicite un club d'accueil.

Le club d'accueil saisit la demande de mutation sur SI-FFA.

SI-FFA envoie des courriers électroniques comprenant un formulaire de demande de mutation au licencié, au Club quitté, au Club d'accueil, à la Ligue d'accueil et à la Ligue quittée, le cas échéant.

Le licencié remplit intégralement le formulaire,

- le signe lui-même (dans le cas d'un mineur, une personne exerçant l'autorité parentale le contresigne)
- le fait signer par le Président du club d'accueil ou son représentant

Le club d'accueil envoie le dossier de mutation complet (voir point 2) de façon dématérialisée

à herve.cdathle57@gmail.com

La réception de cette demande de mutation par la ligue d'accueil LARGE rend effective la démission du Club quitté **à condition d'être effectuée sous 15 jours après la saisie de la demande sur SI-FFA sous peine d'annulation de la demande initiale.**

2- LE DOSSIER DE MUTATION

Sens de la mutation			Athlé Compétition	Athlé Entreprise	Athlé Running	Athlé Santé	Athlé Encadrement
Types de licences (saison en cours ou saison n-1)	Athlé Compétition	U14 U16	80 €	80 €			80 € (*)
		Autres	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €
	Athlé Entreprise	U14 U16	80 €	80 €			80 € (*)
		Autres	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €
	Athlé Running		80 €	80 €	80 €	80 €	80 €
	Athlé Santé		80 €	80 €	80 €	80 €	80 €
	Athlé Encadrement	U16	80 €	80 €			80 €
		Autres	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €

Ce dossier comprend :

- le formulaire de demande de mutation généré par SI-FFA avec les signatures de l'athlète et du président du Club d'accueil. Document à scanner recto , verso
- le paiement du droit de mutation par virement à la Ligue. Voir au point B le RIB. Transmettre la copie du virement dans l'envoi dématérialisé
- le paiement de la compensation financière indiquée par SI-FFA lors de la saisie, par chèque libellé au nom du club quitté (le cas échéant). A envoyer à la Ligue par courrier (mettre n° de licence, n° de la mutation et Club et transmettre la copie du chèque scanné dans l'envoi dématérialisé.

3 QUALIFICATION POUR LE CLUB D'ACCUEIL

L'accord de la Ligue d'accueil se matérialise par la validation de la demande de mutation sur SI-FFA.

Cette validation autorise le Club d'accueil à saisir la licence avec changement de qualification. Cette validation sur SI-FFA déclenche l'envoi de courriers électroniques au licencié, au Club quitté, au Club d'accueil, à la Ligue quittée (le cas échéant).

La nouvelle qualification prend effet à la date initiale de modification de la qualification par le Club d'accueil.

Tout athlète changeant de club à la suite d'une procédure de mutation sera automatiquement considéré comme muté sportif pendant 365 jours à compter de la date de prise de licence.

4- MONTANT DU DROIT DE MUTATION

Article 4.3.1

Note : Il est à noter qu'un licencié Athlé Compétition ne peut pas, en cours de

saison administrative, demander une transformation vers tout autre type de licence (avec ou sans procédure de mutation).

La répartition du droit de mutation est de 50% pour la FFA et de 50% pour les Ligues.

- La mutation est gratuite, et ne donne pas lieu à compensation financière :**
- pour tout licencié, lorsque le Club dont il était adhérent quitte la FFA suite à une radiation ;
 - pour tout licencié, lorsque le Club dont il était adhérent ne s'est pas réaffilié au plus tard le 30 septembre, et ce, jusqu'à la date éventuelle de sa réaffiliation ;
 - pour tout licencié éligible au statut d'athlète professionnel dont le contrat de travail ou le contrat d'image a été rompu par son Club ; dans ce cas un courrier du Club lui notifiant cette rupture devra être joint à la demande de mutation ;
 - pour tout licencié dont le Club change de statut à condition que la demande de mutation soit réalisée dans un délai d'un mois à compter du changement de statut ;
 - en cas de décision spécifique et particulière, prise après instruction, par la CSR nationale en 1er ressort, ou par le Bureau Fédéral en cas d'appel.

Dans le cas de licenciés reprenant la compétition après avoir été sanctionnés par une instance disciplinaire, le droit de mutation exigible au jour du début de la suspension reste dû

5- RETRACTATION

Les Règlements Généraux (art 2.3.3) prévoient la possibilité de changer d'avis et en définissent les conditions.

7- MONTANT DES COMPENSATIONS FINANCIERES

Les montants de cette compensation sont à la charge du Club d'accueil et sont les suivants :

- Pour les Dirigeants, Entraîneurs, Officiels (sauf Jeunes juges) et Spécialistes (tous types de licences) :
 - o Régional 1 (15 points) : 100 euros
 - o Interrégional (21 points) : 150 euros
 - o National 1 (30 points) : 300 euros

- Pour les Compétiteurs (licences Athlé Compétition) :
 - o U18 Cadets à Masters :
 - National 4 (24 points) : 300 euros
 - National 3 (26 points) : 800 euros
 - National 2 (28 points) : 1 200 euros

- National 1 (30 points) : 2 000 euros
- International B (35 points) : 4 000 euros
- International A (40 points) : 6 000 euros
- U16 Minimales :
 - Interrégional 3 (19 points) à Interrégional 1 (21 points) : 150 euros

Les notions de mutation et de compensation financière sont distinctes entre elles. Ainsi, lorsqu'une mutation est considérée gratuite, cela n'empêche pas le paiement d'une compensation financière.

En cas d'égalité de niveau DEOS/Pratiquant c'est le niveau en tant que pratiquant qui sera retenu.

7- OPPOSITION A UNE MUTATION

Le Club quitté ne peut faire obstacle à une mutation que s'il est en mesure de faire état d'un litige non réglé à la date de réception du courrier électronique automatique transmis par SI-FFA dans un délai de 10 jours.

8- ANNULATION

Une mutation peut être annulée, sur la foi de déclarations inexactes, par la Ligue d'accueil et la FFA.

9- DROITS D'APPEL

Dans un délai de 10 jours suivant une décision contestée, un appel peut être interjeté.

	Délais d'appel	Structure compétente pour recevoir l'appel		Contestation possible
		Appel adressé à	Copie à	
Licencié dont la mutation est refusée ou annulée	10 jours	FFA (CSR)	Ligue d'accueil	Devant le Bureau Fédéral
Club quitté s'opposant à une mutation en raison d'un litige qui n'est pas du ressort des tribunaux ou contestant le montant de la mutation ou de la compensation financière		Ligue d'accueil (CSR régionale)	Athlète et Club d'accueil	Devant la CSR puis devant le Bureau Fédéral
Club d'accueil contestant le montant de la mutation ou de la compensation financière		Ligue d'accueil (CSR régionale)	Athlète et Club quitté	Devant la CSR puis devant le Bureau Fédéral

CAS PARTICULIER DES CLUBS ENTENTES

Au moment du renouvellement de sa licence, un licencié peut passer du club référent à un club associé, d'un club associé au club référent ou d'un

club associé à un autre **sans mutation**.

Pour tout point particulier vous avez la possibilité de vous référer à la Circulaire Administrative FFA 2023-2024 et aux Règlements Généraux mise à jour pour 2023-2024, ou prendre contact avec la CSR LARGE. Bonne lecture

Hervé DESMOULINS

Président CSR Grand-Est

PJ : Les annexes

effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@athle.fr Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

J'accepte la transmission des informations

Je refuse la transmission des informations

Date et signature du Licencié :

(Des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)

ANNEXE 4 - MODELES D'EXAMENS ET DE CERTIFICATS MEDICAUX

ATHLETE DE PLUS DE 15 ANS : EXAMEN MEDICAL PREALABLE A LA PRISE D'UNE LICENCE COMPETITION OU RUNNING DE LA FEDERATION FRANÇAISE

NOM : Prénom : Sexe : F M Né(e) le :
Nombre d'heures de pratique sportive par semaine (y compris scolaires ou universitaires) : Spécialités athlétiques pratiquées :
Niveau de performance : départemental régional interrégional national

Questionnaire confidentiel à remplir par le sportif (ou ses parents si l'athlète est mineur) AVANT la consultation et à conserver par le MEDECIN pour dossier patient (Entourer la bonne réponse)

Avez-vous été blessé avec arrêt de l'activité sportive l'an dernier ? oui
non Si oui,
précisez :

Avez-vous été hospitalisé dans les 5 années précédentes ? oui
non Précisions
(année et motif d'hospitalisation) :

Avez-vous déjà été opéré ? oui non
Précisions (année et type
d'opération) Êtes-vous soigné pour
:

le cœur ? oui non
la tension artérielle ? oui non
le diabète ? oui non
le cholestérol ? oui non
Prenez-vous actuellement des médicaments ? oui
non Si oui

lesquels ?
À l'effort ou juste après l'effort, avez-vous déjà ressenti
une douleur dans la poitrine ou un essoufflement anormal ? oui
non des
palpitations (sensation de battements anormaux) ? oui
non
un malaise ? oui non
Avez-vous déjà consulté un cardiologue ? oui

non Date du dernier
Électrocardiogramme : Résultat ?

Date de la dernière prise de sang : Résulta

t ? Nombre de cigarettes par jour :
Nombre de verres de bières, vin ou autre alcool par semaine :
Prenez-vous des vitamines ou des compléments alimentaires ? oui
non Si oui

lesquels ?

Avez-vous des allergies ?

oui

non

Si oui, lesquelles ?

Date de la dernière vaccination contre le tétanos :

Habituellement vous consultez votre médecin pour quels problèmes ?

Dans votre famille, y-a-t-il eu des accidents cardiaques ou
des morts subites (même de nourrisson) avant 50 ans ?

oui

non Si oui

précisez :

Je soussigné(e)

certifie sur l'honneur l'exactitude des

renseignements notés ci-dessus.

Date :

Signature :

Découper et donner uniquement le certificat médical au Club : -----

CERTIFICAT MEDICAL

(Examens cardio-vasculaires à réaliser suivant les recommandations)

Je soussigné (e) Docteur certifie que l'examen clinique ce jour de
confirme l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'Athlétisme EN
COMPÉTITION.

Je l'informe de l'intérêt de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage
(AFLD) une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation,
même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle
antidopage.

Date :

Signature et Cachet :

**CERTIFICAT MEDICAL de l'ENFANT de 11 à 15 ans
PRATIQUE de l'ATHLETISME en COMPETITION**

NOM :

Prénom :

Sexe : F M Né(e) le :

Questionnaire à remplir par les parents de l'enfant AVANT la consultation médicale : à conserver par le MEDECIN

Spécialités athlétiques pratiquées :

Nombre d'heures tous sports confondus pratiquées par semaine :

Blessures ces deux dernières années :

Date du dernier vaccin DT Polio Coqueluche :

Médicaments pris chaque jour :

Antécédents personnels médicaux :

chirurgica

ux : Antécédents familiaux :

Date de la dernière consultation chez le dentiste :

Sommeil de h à

h Nombre d'heures par jour devant

la télé et jeux vidéo :

Composition du dernier petit déjeuner :

Composition du dernier repas de midi :

Contenus et heures des collations :

Composition du dernier repas du soir :

Quantité d'eau prise par jour :

Prise de compléments alimentaires ou vitamines ? Lesquels

? Date de la dernière prise d'ampoule de vitamine D :

Examen à remplir par le médecin

Date :

Poids :

Taille :

IMC : Douleurs et localisations :

TA :

Pouls :

Auscultation cardiaque :

Auscultation pulmonaire :

Examen abdominal :

Peau :

Examen du rachis :

Distance main-sol :

Examen des 4 membres :

Palpation des points d'ossification secondaires :

Pied

d'appel : Développement pubertaire (de Tanner) :

Acuité visuelle OD : OG :

Date du dernier vaccin DT Polio Coqueluche :

Age des premières règles :

Découper et donner uniquement le certificat médical ci-dessous au Club -----

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e) Docteur

Certifie que l'examen clinique ce jour de

Confirme l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de

l'Athlétisme EN COMPETITION. Date :

Signature :

Cachet du médecin :

CERTIFICAT MEDICAL catégorie U10 EVEIL ATHLETIQUE (enfant de 7 à 10 ans) :
ACTIVITE MOTRICE COMPLEXE et PRATIQUE des RENCONTRES ATHLETIQUES

NOM : Prénom : Sexe : FM Né (e) le :

Questionnaire à remplir par les parents de l'enfant AVANT la consultation médicale : à conserver par le MEDECIN

Nombre d'heures tous sports confondus pratiquées par semaine :

Blessures ces deux dernières années :

Date du dernier vaccin DT Polio Coqueluche :

Médicaments pris chaque jour :

Antécédents personnels médicaux :

chirurgica

ux : Antécédents familiaux :

Date de la dernière consultation chez le dentiste :

Sommeil : de h à h

Nombre d'heures par jour devant la télé et

jeux vidéo :

Composition du dernier petit déjeuner :

Composition du dernier repas de midi :

Contenus et heures des collations :

Composition du dernier repas du soir :

Quantité d'eau prise par jour :

Prise de compléments alimentaires ou vitamines ?

Lesquels

? Date de la dernière prise d'ampoule de vitamine D :

Examen à remplir par le médecin

Date : Poids : Taille :

IMC : Douleurs et localisations :

Auscultation cardiaque : Auscultation

pulmonaire : Examen abdominal : Peau :

Examen du rachis :

Examen des membres :

Palpation des points d'ossification secondaires :

Acuité visuelle OD : OG :

Date du dernier vaccin DT Polio Coqueluche :

Découper et donner uniquement le certificat médical ci-dessous au Club -----

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e) Docteur

Certifie que l'examen clinique ce jour de

Confirme l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'Athlétisme EN

COMPETITION :

Date :

Signature

:

Cachet du médecin :

CERTIFICAT MEDICAL catégorie U7 BABY – ATHLE
Découverte de la MOTRICITE USUELLE pour les ENFANTS de 4 à 7 ans
PRATIQUE de l'ATHLETISME HORS COMPETITION

NOM : Prénom : Sexe : F M Né(e) le :

Questionnaire à remplir par les parents de l'enfant AVANT la consultation médicale : à conserver par le MEDECIN

Nombre d'heures tous sports confondus pratiquées
par semaine : Blessures ces deux dernières années :
Date du dernier vaccin DT Polio
Coqueluche : Médicaments pris
chaque jour :
Antécédents personnels médicaux :
chirurgicaux :
Antécédents familiaux :
Date de la dernière consultation chez le dentiste :
Sommeil de h à h
Nombre d'heures par jour devant la télé et
jeux vidéo :
Composition du dernier petit déjeuner :
Composition du dernier repas de midi :
Contenus et heures des collations :
Composition du dernier repas du soir :
Quantité d'eau prise par jour :
Prise de compléments alimentaires ou vitamines ? Lesquels
? Date de la dernière prise d'ampoule de vitamine D :

Examen à remplir par le médecin

Date : Poids : Taille : IMC
: Douleurs et localisations :
Auscultation cardiaque : Auscultation pulmonaire :
Examen abdominal : Peau :
Examen du rachis :
Examen des membres :
Palpation des points d'ossification secondaires :
Acuité visuelle OD : OG :
Date du dernier vaccin DT Polio Coqueluche :

Découper et donner uniquement le certificat ci-dessous au Club -----

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e) Docteur
Certifie que l'examen clinique ce jour de
Confirme l'absence de contre-indication du sport ou de l'Athlétisme
HORS COMPETITION. Date :

Signature :

Cachet du médecin :

**EXAMEN MEDICAL PREALABLE A LA PRISE DE LICENCE ATHLE SANTE DANS UN CLUB
DE LA FEDERATION FRANÇAISE D'ATHLETISME**

NE PAS IMPRIMER RECTO VERSO = CONFIDENTIALITE

NOM : Prénom : Sexe : F M
Né(e)le :
Nombre d'heures de pratique sportive par semaine :
Spécialités sportives pratiquées :

Questionnaire confidentiel à remplir par le sportif AVANT la consultation médicale et à donner au médecin pour compléter le dossier médical patient (Entourer la bonne réponse)

Avez-vous été blessé avec arrêt de l'activité sportive l'an dernier ? oui
non Si oui,
précisez :

Avez-vous été hospitalisé dans les 5 années précédentes ? oui
non Précisions
(année et motif d'hospitalisation) :

Avez-vous déjà été opéré ? oui non
Précisions (année et type d'opération)

Êtes-vous soigné pour :

- le cœur ? oui non
- la tension artérielle ? oui non
- le diabète ? oui non
- le cholestérol ? oui non

Prenez-vous actuellement des médicaments ? oui
non

Si oui lesquels ?

À l'effort ou juste après l'effort, avez-vous déjà ressenti
- une douleur dans la poitrine ou un essoufflement anormal ? oui non
- des palpitations (sensation de battements anormaux) ? oui non
- un malaise ? oui non

Avez-vous déjà consulté un cardiologue ? oui non
Date du dernier Électrocardiogramme : Résultat :
Date de la dernière prise de sang : Résultat :

Avez-vous des allergies ? oui non
Si oui, lesquelles ?

Date de la dernière vaccination contre le tétanos :

Prenez-vous des vitamines ou des compléments alimentaires ? oui
non Si oui

lesquels ?

Combien de cigarettes fumez-vous par jour ?

Combien de verres de bières, vin ou autres alcools buvez-vous par jour ? Habituellement vous consultez votre médecin pour quels problèmes ?

Dans votre famille, y-a-t-il eu des accidents cardiaques ou des morts subites (même de nourrisson) avant 50 ans ?

oui

non Si oui

précisez :

Je soussigné(e)

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements notés ci-dessus. Date : Signature du sportif :

**CERTIFICAT MEDICAL D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DE
L'ATHLE SANTE HORS COMPETITION**

(Examens cardio-vasculaires à réaliser suivant les recommandations) Je soussigné(e) Docteur en médecine

Certifie avoir examiné ce jour :

Né(e) le :

et confirme l'absence de signes cliniques contre-indiquant la pratique HORS COMPETITION de : (rayer les mentions inutiles)

Marche Nordique - Remise en forme - Running - Condition physique

RECOMMANDATIONS MEDICALES

à destination du Coach Athlé Santé, de l'Animateur Marche Nordique et de l'entraîneur Running

Précautions à prendre concernant (entourer les mentions utiles et préciser le cas échéant) :

L'appareil locomoteur :

- Colonne vertébrale :
- Membres supérieurs :
- Membres inférieurs :
- Mouvements à éviter :

L'appareil cardio-vasculaire :

- Fréquence cardiaque / minute maximale à ne pas dépasser :
- Signes cliniques imposant l'arrêt de l'activité :
- Stage de réhabilitation cardio-respiratoire réalisé oui non
- :
- Depuis combien de temps ?
- Besoin d'O2 ? oui non Quand ?

L'appareil neurosensoriel :

- Mouvements à éviter :
- Conséquences d'une altération de l'acuité auditive et/ou visuelle :

Autres précautions et/ou préconisations (ex : liées aux traitements en cours, diabète et risque d'hypoglycémie, appareillage éventuel, cicatrices, saturation en oxygène, etc...)

.....
.....
.....
.....
.....

Certificat médical délivré à la demande de l'intéressé(e) et remis en main propre. Fait à

Le

Signature du médecin :

Cachet du médecin

RENOUVELLEMENT DE LICENCE QUESTIONNAIRE DE SANTE " QS-SPORT "

Ce questionnaire de santé, destiné aux personnes majeures, permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Au minimum, la présentation d'un certificat médical sera exigée tous les trois ans.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON.

	OUI	NON
Durant les douze derniers mois :		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À ce jour :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur par suite d'un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Vous devez fournir un certificat médical d'absence de contre-indication pour renouveler votre licence. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Vous n'avez pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, en remplissant ce questionnaire sur votre espace personnel en ligne ou en retournant une version papier au Club, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.		
Tu es : une fille <input type="checkbox"/> un garçon <input type="checkbox"/>	Ton âge : _____ans	
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Le sportif mineur devra fournir un certificat médical d'absence de contre-indication pour obtenir ou renouveler sa licence. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Vous n'avez pas de certificat médical à fournir pour votre enfant mineur. Simplement attestez, en remplissant ce questionnaire sur son espace personnel en ligne ou en retournant une version papier au Club, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

ANNEXE 5 – CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires des subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la [loi n° 2021-1109 du 24 août 2021](#) confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles [10-1](#) et [25-1](#) de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association

s'engage à respecter

le drapeau tricolore,

l'hymne national